



COMMUNE DE PRAZ-SUR-ARLY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une **présentation brève et synthétique** retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.
<https://www.mairie-prazsurarly.fr/commune/finances/budget-communal>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 27 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès de l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été réalisé sur les bases de travaux et débats en Commission des Finances les 12/12/2024, 28/01/2025, 10/02/2025 et 13/03/2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maintenir les taux de fiscalité votés en 2024,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette malgré le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, crèche, loyers, taxes de séjours, secours sur pistes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions...

Les *recettes de fonctionnement* 2025 représentent 6 882 402 000 euros (dont 974 284,00 € de résultat antérieur reporté).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la sécurisation de la voirie, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 18,83 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

BUDGET PRINCIPAL						
Section de Fonctionnement						
Dépenses		CA 2021 pour	CA 2022 pour	CA 2023 pour	CA 2024	
		rappel	rappel	rappel		BP 2024 avec DM
		6 109 638,90 €	3 979 108,69 €	4 262 801,47 €	10 596 347,16 €	6 882 402,00 €
011	Charges à caractère général	1 048 499,56 €	934 324,21 €	1 115 154,30 €	1 183 192,36 €	1 417 850,00 €
012	Charges de personnel	925 113,77 €	1 046 086,93 €	1 152 902,88 €	1 165 526,30 €	1 331 803,82 €
014	Atténuations de produits	285 656,00 €	285 407,00 €	287 126,00 €	294 891,00 €	295 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 177 706,16 €	1 107 722,56 €	1 182 469,39 €	1 232 951,07 €	1 321 832,00 €
Dépenses de gestion des services		3 436 975,49 €	3 373 540,70 €	3 737 652,57 €	3 876 560,73 €	4 366 485,82 €
66	Charges financières	202 028,57 €	182 320,09 €	170 802,84 €	269 626,17 €	289 514,18 €
67	Charges exceptionnelles	279,17 €	- €	1 309,00 €	608,00 €	3 000,00 €
68	Dotations aux provisions	669,00 €	990,00 €	400,00 €	199,00 €	3 000,00 €
Dépenses réelles de fonctionnement		202 976,74 €	183 310,09 €	172 511,84 €	270 433,17 €	295 514,18 €
023	Virement à la section d'investissement					874 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 469 686,67 €	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	1 595 000,00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement		2 469 686,67 €	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	340 000,00 €
						1 214 000,00 €
Recettes		CA 2021 pour	CA 2022 pour	CA 2023 pour	CA 2024	
		rappel	rappel	rappel		BP 2024 avec DM
		7 880 848,29 €	6 945 126,27 €	6 129 966,69 €	12 379 342,29 €	6 882 402,00 €
013	Atténuations de charges	2 220,05 €	21 056,41 €	8 675,99 €	11 694,27 €	14 300,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	135 663,21 €	211 183,33 €	279 825,25 €	244 466,35 €	250 350,00 €
73	Impôts et taxes	3 661 835,18 €	4 033 876,21 €	4 197 518,76 €	4 657 060,27 €	4 499 945,00 €
74	Dotations et participations	730 535,32 €	526 836,88 €	566 784,50 €	582 658,65 €	502 311,12 €
75	Autres produits de gestion courante	191 910,60 €	281 193,27 €	234 524,55 €	341 823,18 €	213 135,65 €
Recettes de gestion courante		4 722 164,36 €	5 074 146,10 €	5 287 329,05 €	5 837 702,72 €	5 480 041,77 €
77	Produits exceptionnels	1 396 500,00 €	12 500,00 €	7 069,50 €	4 505 358,46 €	400,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	2 478,00 €	256,00 €		1 803,00 €	400,00 €
Recettes réelles de fonctionnement		1 398 978,00 €	12 756,00 €	7 069,50 €	4 507 161,46 €	400,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	795 577,22 €	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	
Recettes d'ordre de fonctionnement		795 577,22 €	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	- €
002	Excédent d'exploitation reporté	964 128,71 €	1 771 209,39 €	770 699,14 €	395 558,23 €	974 284,00 €
		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	
Résultat de fonctionnement cumulé		1 771 209,39 €	2 966 017,58 €	1 867 165,22 €	1 782 995,13 €	
Résultat de fonctionnement de l'année		807 080,68 €	1 194 808,19 €	1 096 466,08 €	1 387 436,90 €	

Concernant les **dépenses de fonctionnement**, on retrouve toutes les dépenses récurrentes de la Commune, notamment :

- Les charges à caractère général (Contrats, fluides, télécommunications, fournitures...) pour 1 560 667,00 €
- Les charges de personnel pour 1 302 100,00 €
- Les subventions versées aux associations pour 852 000 €
- La subvention de fonctionnement aux organismes publics pour 110 000,00 € (Commune de Megève – Meg'accueil)
- La subvention de fonctionnement au CCAS pour 3 500,00 €
- Les partenariats sportifs pour 5 000,00 €
- Les intérêts des emprunts pour 177 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement* de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025 pour 1 595 000,00 €

** L'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement.*

Il existe trois principaux types de **recettes** pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total pour 2024 de 3 941 147 € et prévision 2025 de 3 955 876 €)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population et de la gestion du patrimoine ;
 - Les services périscolaires et cantine pour 82 000 €,
 - Les services de la petite enfance (crèche) pour 42 000 €,
 - Les locations de salles pour 2 000,00 €,
 - Les redevances d'occupation du domaine public pour 8 600 €,
 - Les revenus des immeubles pour 265 000 €,
 - La taxe de séjour pour 92 000 €,
 - La redevance au titre de la DSP du domaine skiable pour 52 200 €.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation 22,25%
 - Taxe foncière sur le bâti 30,49%
 - Taxe foncière sur le non bâti 136,81%
 - Majoration de la taxe d'habitation 30,00% de majoration sur la TH (résidences secondaires)
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE), le taux est de 29,60 %

Le produit inscrit de la fiscalité locale s'élève à 3 955 876 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat n'ont pas été communiquées à ce jour, nous inscrirons au budget primitif 2025 la somme de 277 000 €. Pour rappel en 2024 nous avons perçu 287 505,00 €.

e) Les charges financières.

Les intérêts d'emprunts sont en baisse par rapport à 2024.

Des lignes de trésoreries qui avaient été contractées fin d'année 2023 et en 2024 ont été soldées 2024 par ailleurs le taux de l'emprunt souscrit en 2023 a été revu à la baisse, passant de 3.39% à 2.79%.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

BUDGET PRINCIPAL						
Section d'Investissement						
Dépenses		CA 2021 pour rappel	CA 2022 pour rappel	CA 2023 pour rappel	CA 2024	BP 2024 avec DM
		3 610 549,45 €	4 094 746,49 €	5 061 040,69 €	11 311 472,35 €	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	16 438,05 €	3 036,00 €		7 920,00 €	13 029 984,10 €
21	Immobilisations corporelles	806 306,32 €	265 983,38 €	247 111,08 €	3 923 515,04 €	8 532 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 177 759,48 €	2 853 944,53 €	1 927 243,80 €	3 150 519,84 €	20 400,00 €
<i>Dépenses d'équipement</i>		2 000 503,85 €	3 122 963,91 €	2 174 354,88 €	7 081 954,88 €	42 056,00 €
10	Dotations e fonds globalisés d'investissement	44 692,12 €	13 727,06 €	8 812,37 €	153 211,50 €	4 199 280,50 €
13	Subventions d'investissement		32 796,00 €			684 909,63 €
16	Remboursements d'emprunts et de dettes	673 183,35 €	674 850,34 €	676 598,56 €	752 052,78 €	5 849 000,00 €
<i>Dépenses financières</i>		717 875,47 €	721 373,40 €	685 410,93 €	905 264,28 €	7 019 076,66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	795 577,22 €	87 014,78 €	64 869,00 €	1 638 919,88 €	10 068 680,50 €
041	Opérations patrimoniales	25 583,33 €	163 394,40 €	18 121,50 €	1 685 333,31 €	7 746 042,29 €
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>		821 160,55 €	250 409,18 €	82 990,50 €	3 324 253,19 €	168 320,00 €
001	Déficit antérieur reporté	71 009,58 €	- €	2 118 284,38 €	- €	300 000,00 €
Recettes		CA 2021 pour rappel	CA 2022	CA 2023 pour rappel	CA 2024	BP 2024 avec DM
		4 145 135,04 €	1 976 462,11 €	5 994 525,86 €	11 488 104,53 €	BP 2025
13	Subventions d'investissement	89 931,85 €	312 542,47 €	705 204,66 €	223 269,85 €	13 029 984,10 €
16	Emprunts et Dépôts et cautionnements reçus			1 900 000,00 €		8 532 000,00 €
23	Immobilisations en cours			264 012,48 €	36 663,63 €	1 964 261,33 €
<i>Recettes d'équipement</i>		89 931,85 €	312 542,47 €	2 869 217,14 €	259 933,48 €	2 407 167,69 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	660 533,99 €	543 681,75 €	559 231,72 €	688 392,32 €	483 029,66 €
1068	Excédents de fonctionnement	899 399,20 €		2 195 318,44 €	1 471 606,99 €	2 447 290,99 €
024	Produits des cessions					5 008 667,69 €
<i>Recettes financières</i>		1 559 933,19 €	543 681,75 €	2 754 550,16 €	2 159 999,31 €	763 570,40 €
021	Virement de la section d'exploitation					497 989,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 469 686,67 €	422 257,90 €	352 637,06 €	6 449 353,26 €	1 471 606,99 €
041	Opérations patrimoniales	25 583,33 €	163 394,40 €	18 121,50 €	1 685 333,31 €	808 711,13 €
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>		2 495 270,00 €	585 652,30 €	370 758,56 €	8 134 686,57 €	4 504 954,95 €
001	Excédent antérieur reporté		534 585,59 €		933 485,17 €	35 000,00 €
		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2024 avec DM
Résultat d'investissement		534 585,59 €	-2 118 284,38 €	933 485,17 €	176 632,18 €	BP 2025
<i>RAR recettes</i>		264 477,23 €	1 323 325,11 €	4 534 314,72 €	1 959 817,25 €	
<i>RAR dépenses</i>		714 920,22 €	1 400 359,17 €	6 939 406,88 €	2 945 160,56 €	
Résultat d'investissement		84 142,60 €	-2 195 318,44 €	-1 471 606,99 €	- 808 711,13 €	
Résultat cumulé (Investissement + Fonctionnement)		2 305 794,98 €	847 733,20 €	3 899 502,75 €	1 959 627,31 €	
Résultat cumulé dt RAR		1 855 351,99 €	770 699,14 €	1 494 410,59 €	974 284,00 €	

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Finalisation des travaux Neige de culture, 3^{ème} pompe,
- Piétonisation centre village (Phase 1 et 2)
- Reprise des réseaux et de la route des Essertets,
- Création d'un parking (parking de l'Ile),
- Aménagement de parcours VTT,
- Aménagement d'un nouveau sentier ludique en lien avec le plan de gestion des zones humides,
- Extension du réseau de vidéoprotection vers le plan d'eau,
- Entretien du patrimoine bâti communal dont : Réfection de la toiture de la crèche, remplacement des menuiseries extérieures des appartements saisonniers, lancement des études de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation de l'église,
- Amélioration du cimetière : extension du columbarium et création d'un ossuaire,

d) Les recettes d'investissements prévues :

- Le virement des excédents de fonctionnement 2025,
- Les taxes d'aménagements,
- La commune effectue de nouvelles demandes de subventions aux financeurs pour les projets ci-dessus,
- Un emprunt d'équilibre est également inscrit.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

réparties comme suit :

- Dépenses 2025	: 6 882 402,00 €
- Recettes 2025	: 6 882 402,00 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

réparties comme suit :

- Dépenses 2025	: 8 532 000,00 €
- Recettes 2025	: 8 532 000,00 €

c) Principaux ratios

Ratio d'analyse financière	2023	2024	2025 prévisions
Population INSEE	1279	1279	1279
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	3 613 962,42 €	4 146 186,90 €	4 680 102,00 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	5 027 632,00 €	5 837 702,72 €	5 819 144,00 €
Remboursement d'emprunt	676 598,56 €	752 052,78 €	735 957,71 €
Encours de la dette au 31/12/N	8 842 525,61 €	8 090 472,93 €	9 956 015,19 €
Epargne brut (RRF - DRF)	1 413 669,58 €	1 691 515,82 €	1 139 042,00 €
Taux d'épargne brute (%) (Epargne brute / RRF)	28,12%	28,98%	19,57%
Epargne nette (€) (Epargne brute - Annuité remboursement du capital)	737 071,02 €	939 463,04 €	403 084,29 €
Taux d'épargne nette (%) (Epargne nette / RRF)	14,66%	16,09%	6,93%
Capacité de désendettement (encours dette / épargne brute)	6,26	4,78	8,74
Taux d'endettement (Encours dette / RRF)	176%	139%	171%
Encours de la dette par habitant (Encours dette / population)	6 913,62 €	6 325,62 €	7 784,22 €

d) Etat de la dette

Annee	Dette au 1er janvier 2025	Annuités	Interets	Amortissements	Variation Annuités
2025	8 090 472,83	911 165,00	176 707,36	734 457,64	
2026	7 356 015,19	898 359,32	163 111,45	735 247,87	12 805,68
2027	6 620 767,32	834 802,00	141 587,13	693 214,87	63 557,32
2028	5 927 552,45	735 544,81	122 940,17	612 584,64	99 257,19
2029	5 314 967,81	606 597,36	106 863,40	499 733,96	128 947,45
2030	4 815 233,85	554 790,58	95 806,58	458 984,00	51 806,78
2031	4 356 249,85	537 237,02	86 379,77	450 857,25	17 553,56
2032	3 905 392,60	525 588,08	77 475,12	448 112,96	11 648,94
2033	3 457 279,64	516 543,48	68 430,58	448 112,90	9 044,60
2034	3 009 166,74	503 839,27	59 505,94	444 333,33	12 704,21
2035	2 564 833,41	508 801,17	50 717,76	444 333,41	-4 961,90
2036	2 120 500,00	362 472,91	42 222,91	320 250,00	146 328,26
2037	1 800 250,00	343 604,14	37 104,14	306 500,00	18 868,77
2038	1 493 750,00	312 490,49	32 240,49	280 250,00	31 113,65
2039	1 213 500,00	271 762,70	27 762,70	244 000,00	40 727,79
2040	969 500,00	185 697,80	24 197,80	161 500,00	86 064,90
2041	808 000,00	137 099,22	21 099,22	116 000,00	48 598,58
2042	692 000,00	134 231,03	18 231,03	116 000,00	2 868,19
2043	576 000,00	131 362,84	15 362,84	116 000,00	2 868,19
2044	460 000,00	128 528,67	12 528,67	116 000,00	2 834,17
2045	344 000,00	125 626,48	9 626,48	116 000,00	2 902,19

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Praz-sur-Arly, le 31/03/2025,

Le Maire,

Yann JACCAZ

